

30.11.2017 - 14:41 Uhr

## La contribution à l'AVS est justifiée

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, salue la décision d'aujourd'hui du Conseil national d'attribuer à l'AVS la contribution prévue pour elle dans le cadre du budget de la Confédération, même après le non à la prévoyance vieillesse 2020.

Lors de la campagne de votation - et aussi maintenant - la nécessité de combler la lacune de financement de l'AVS et d'attribuer complètement le pourcent démographique TVA déjà introduit en 1999 à l'AVS, demeurent incontestés. Jusqu'ici 17 pourcent de celui-ci va dans les caisses de la Confédération. Avec le non à la réforme, l'attribution complète du pourcent démographique à l'AVS serait devenue caduque. Avec sa décision prise aujourd'hui, le Conseil national le corrige au moins pour l'an prochain, jusqu'à l'avènement d'une nouvelle version de la réforme. Pour combler la lacune de financement de l'AVS, il est aussi évident que d'autres mesures plus substantielles seront indispensables. Travail.Suisse demande un pourcent de TVA « Baby-Boomer » qui doit assurer, en combinaison avec d'autres mesures de financement, que les finances de l'AVS restent aussi solides avec le passage à la retraite des personnes nées à une époque de forte natalité.

Contact:

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale,  
Tél. 079 777 24 69, [www.travailsuisse.ch](http://www.travailsuisse.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100809898> abgerufen werden.